



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME PROJET DE RÈGLEMENT N° 1016

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tiendra une **consultation écrite** portant sur le projet de règlement n° 1016 visant à citer comme bien patrimonial le premier poste de pompiers de la Ville tel que décidé par le Conseil municipal par le biais de la résolution numéro 2021-09-293 adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 14 septembre 2021. Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique du Comité consultatif en urbanisme conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Un avis de motion du **règlement n° 1016 visant à citer le comme bien patrimonial le premier poste de pompiers de la Ville** a été donné lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 14 septembre 2021 et le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

La séance de consultation écrite aura lieu à compter du 17 septembre 2021 et se tiendra pour une période de 15 jours à compter de cette date. Pendant cette période de 15 jours, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires par écrit par courriel au [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par la poste à l'attention du Service du greffe, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 3K9. Tous vos commentaires doivent être reçus au bureau du Service du Greffe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au plus tard le 5 octobre 2021 à 16 h 45 et seront transmis aux membres du Comité consultatif en urbanisme pour étude et analyse. Prenez avis que le projet de règlement n° 1016 ainsi qu'une présentation du projet de règlement sont disponibles sur demande par courriel ou sur le site Web de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en cliquant sur le lien suivant : <https://www.villesadp.ca/organisation-municipale/conseil-municipal/>

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 17 septembre 2021.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.  
Greffière